



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRANS/WP.11/2005/1  
2 mars 2005

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail du transport des denrées périssables

Soixante et unième session  
Genève, 31 octobre-3 novembre 2005

PROGRAMME DE TRAVAIL

Communication du Gouvernement portugais

Le secrétariat reproduit ci-dessous une proposition soumise par le Président du Groupe de travail du transport des denrées périssables (M. T. Nobre, Portugal).

**DIRECTIVES DE TRAVAIL POUR 2005**

La présente proposition vise à faire appliquer une méthode de travail qui permette de traiter de manière plus sûre et plus rapide les nouvelles modifications apportées à l'Accord ATP par plusieurs Parties contractantes.

La réunion annuelle du WP.11 doit être l'occasion de déterminer, grâce à un examen global et définitif, s'il convient d'approuver ou non les divers amendements présentés, et de débattre des grandes lignes et de l'orientation des travaux futurs.

Cette réunion ne doit pas avoir pour but d'examiner des points de détail cependant très importants, tels que les termes à utiliser pour une nouvelle proposition, les problèmes de traduction ou les références aux documents pour l'essai.

Ces points de détail doivent être étudiés avant la session annuelle du WP.11.

Dans le but d'améliorer les travaux du WP.11, la méthode de travail ci-après est proposée:

1. Un groupe de travail informel serait créé afin de:
  - 1.1 Fournir une assistance pour l'interprétation de l'Accord ATP, notamment aux nouvelles Parties contractantes ou à celles qui ne maîtrisent pas bien l'essai ATP;
  - 1.2 Vérifier les termes techniques utilisés dans les nouvelles propositions d'amendements et suggérer éventuellement des termes plus appropriés à la délégation qui est à l'origine de la proposition;
  - 1.3 Vérifier les références utilisées pour les nouvelles propositions d'amendements et leur pertinence pour l'essai ATP actuel et suggérer éventuellement des corrections à la délégation ayant proposé l'amendement;
  - 1.4 Vérifier dans la mesure du possible si la nouvelle proposition d'amendement ne constitue pas une violation des dispositions d'autres documents officiels (documents de l'ONU, Directives européennes, etc.) et, s'il y a lieu, suggérer des corrections à la délégation ayant proposé l'amendement;
  - 1.5 Vérifier que la traduction dans les trois langues officielles (anglais, français et russe) est adéquate et suggérer éventuellement des corrections au secrétariat au WP.11;
2. Le groupe de travail informel est constitué comme suit:

|     |                           |   |
|-----|---------------------------|---|
| 2.1 | Personnel de coordination | Secrétariat du WP.11<br>Vice-Président du WP.11<br>Président du WP.11 |
| 2.2 | Conseiller technique      | Président de l'IIR-D2/3   |
| 2.3 | Spécialiste du français   | Délégation française  |
| 2.4 | Spécialiste de l'anglais  | Délégation anglaise   |
| 2.5 | Spécialiste du russe      | Délégation russe  |

Les autres délégations qui le souhaitent sont invitées à faire partie de ce groupe de travail informel.

Tous les travaux utiliseront les systèmes de messagerie électronique actuels (courrier électronique, réunions sur Internet, etc.).

En dernier ressort, et seulement si cela est vraiment indispensable, une réunion informelle pourra être convoquée.

## ÉNONCÉ DES PRINCIPES

Les Parties contractantes à l'Accord ATP sont responsables de l'avenir de cet accord.

L'Accord ATP est un instrument efficace qui peut jouer un rôle important dans les trois domaines suivants, selon la manière dont il est utilisé:

1. Qualité finale des denrées périssables;
2. Impact sur l'environnement;
3. Incidences économiques.

Dans un monde qui devient de plus en plus concurrentiel, où chacun veut gagner de l'argent facilement et rapidement, l'Accord ATP est de plus en plus utilisé comme un simple instrument économique ne tenant pas compte des deux autres aspects.

Les experts qui participent aux réunions du WP.11 sont considérés comme les meilleurs spécialistes des questions intéressant l'Accord ATP, aussi bien du point de vue technique que du point de vue économique et politique.

De ce fait, les délégués participant aux travaux du WP.11 se doivent de léguer aux générations futures un outil associant la qualité, un environnement sain et une économie forte.

Chacun sait qu'à des gains importants et rapides correspondent des risques élevés. Il convient au contraire de construire pas à pas une économie solide et saine fondée sur des critères de qualité, qui profite à l'ensemble de la collectivité et pas seulement à un petit nombre d'individus.

C'est donc à nous qu'il appartient de trouver un équilibre délicat, difficile à établir, entre ces trois aspects de l'Accord ATP.

Au lieu de conserver l'Accord ATP comme un moyen dépassé de faire des profits, il faut trouver le moyen de l'actualiser pour qu'il devienne un instrument efficace et moderne, capable d'induire une amélioration de la qualité, de réduire l'impact sur l'environnement et d'instaurer une économie forte dans une perspective à long terme.

Il appartient à chaque délégation agissant dans son pays de guider les gouvernements, les industries concernées, le secteur des transports, le consommateur final et de leur montrer les avantages d'une nouvelle approche respectant de manière équilibrée les trois aspects de l'Accord.

-----